

COMMUNIQUÉ

POUR LE DROIT À LA DIGNITÉ

10 Maires mobilisés pour dire STOP aux expulsions locatives sans solution de relogement !

Bagneux
la Courneuve

Fontenay-sous-Bois
une ville à vivre

Gennevilliers
LAUDACE D'UNE
VILLE POPULAIRE

harfleur
ville d'

MALAKOFF

Ville de Somain
Centre de l'Ostrevent

STAINS
VILLE DE

Trappes

vitry-sur-seine

Depuis le 31 mars, la traditionnelle fin de la trêve hivernale autorise la reprise des expulsions locatives. Pourtant, le mal logement touche plus de 4 millions de personnes. Autant de locataires, de familles, qui dans l'indifférence nationale, risquent de se retrouver à la rue, sans solution de relogement.

Face à cette indignité qui piétine notre constitution, nous poursuivons la bataille pour le droit universel au logement, et défendons devant l'Etat un arrêté « anti mise à la rue ».

Contrairement à ce qui avait été initialement annoncé par le gouvernement, le nombre d'expulsions de ces deux dernières années a dépassé les 20 000 ménages (8 156 en 2020, 12 000 environ en 2021), malgré le contexte sanitaire et social et l'extension de la trêve hivernale. **Les expulsions ont quadruplé depuis 40 ans, et doublé ces dix dernières années.**

Alors que les conséquences économiques de la crise sanitaire et la guerre en Ukraine fragilisent une nouvelle fois les plus pauvres, les foyers ont de plus en plus de difficultés à se loger dignement et à assumer des loyers parfois plus élevés que leurs revenus.

Aujourd'hui, il est impératif de protéger les locataires en prolongeant la trêve hivernale comme en 2020 et 2021, et user du droit pour empêcher les expulsions sans solution de relogement comme le stipule notre arrêté anti mise à la rue !

La situation de déshérence des personnes laissées à la rue lorsqu'elles sont victimes d'expulsion locative caractérise une atteinte à la dignité de la personne humaine !

Le 1er avril 2022

CONTACT

Leila Jorioz-Hadj

Directrice de Cabinet du Maire de Stains
leila.jorioz-hadj@stains.fr